

Plan de Déplacement Inter-Entreprises Parc Kléber



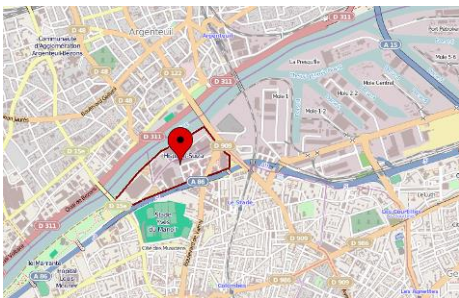
Organisme porteur :
Club d'entreprises Kléber

Partenaires :
CCI Hauts-de-Seine, Pro'Mobilité

Chiffres clés

- *Septembre 2011 lancement de la démarche*
- *3 500 salariés concernés*
- *11 entreprises : ACCF, ALE International, Cofely Endel, Entrepouse Group, Jaguar Land-Rover France, Johnson Controls, Kids Up, PMU Equidia, Safran (Hispano-Suiza et Snecma), SNEF*
- *Principales parts modales : 52% VP, 26% TC, 7% 2 roues, 3% vélo, 2% marche, 1% covoiturage*

Carte de localisation :



il a été constaté une certaine méconnaissance des services vélo (consigne sécurisée) en gare du Stade.

Les salariés ont été tenu informés des résultats du diagnostic à travers une newsletter reprenant les principaux chiffres et rappelant les étapes à venir.



Présentation

Relativement éloignée des modes de transport « lourds » (train, tram, métro, RER) et isolée entre l'autoroute A 86 et la Seine, la zone d'activités Kléber au nord-ouest de Colombes dispose d'une accessibilité perfectible. Plus encore, la vitesse de circulation automobile et le caractère inadapté de certains aménagements créent des conflits d'usage et des risques d'accident pour les salariés aux abords de la zone.

Fort de ce constat et encouragées par la CCI 92, 7 entreprises de la zone se sont regroupées au sein d'un club d'entreprise. Ce dernier a pour objectif de renforcer l'attractivité de la zone et d'améliorer le cadre de vie des personnes qui y exercent leur activité.

Le 1^{er} projet lancé par le club d'entreprise Kléber est la réalisation d'un PDIE afin de répondre aux différentes problématiques d'accessibilité.

Mise en oeuvre

Une étude préalable réalisée par la CCI Hauts-de-Seine a abouti à la construction d'un cahier des charges pour la sélection d'un prestataire réalisant le diagnostic.

L'enquête mobilité a obtenu un taux de réponse de 49%, signe que les questions liés à la mobilité suscitent une véritable attente chez les salariés.

Cette enquête a confirmé que les salariés de la zone recourent de manière important à la voiture. L'étude de la domiciliation a permis de constater que 14% des salariés résident à moins de 20 minutes en vélo de la zone alors que seuls 2% d'entre eux utilisent effectivement ce mode. D'autre part, à travers l'enquête

Fin 2012, deux ateliers de concertation avec les salariés se sont tenus pour recueillir leurs souhaits et idées permettant ainsi de les impliquer pleinement dans la démarche de PDIE.

En mai 2013, le plan d'action a été présenté au comité de pilotage. Il a notamment pour objectif de réduire la part modale de la voiture de 13 points d'ici 2017 grâce à la mise en œuvre d'actions sur les axes suivant:

- Améliorer les liaisons douces depuis les gares
- Améliorer la sécurité des circulations aux abords et à l'intérieur de la zone d'activité
- Développer le covoiturage
- Communication / événementiel
- Encourager l'usage et le stationnement du vélo

En septembre 2013, lors d'un événement d'informations, les salariés ont pris connaissance du plan d'action et leurs réactions ont été recueillies. En outre, cet événement a été l'occasion d'une sensibilisation à la sécurité routière et à l'utilisation des modes de déplacement durables.

Un certain nombre d'actions ont déjà pu être mise en œuvre. Ainsi, une station du service d'autopartage Autolib' a été installée à proximité de la zone d'activité permettant ainsi aux salariés d'accéder à un nouveau service.

D'autre part, après négociation avec le transporteur et le STIF, les horaires de la ligne 45 ont été modifiés pour être mieux adaptées aux horaires d'entrées et sorties des entreprises. Des discussions se poursuivent sur l'adaptation des lignes de bus (276 et 176).

La ville de Colombes a également réaménagé les abords de la gare du Stade facilitant ainsi l'intermodalité.

En 2014, un nouvel événement d'informations sur les transports et de sensibilisation à la sécurité routière a été organisé.

La mise en œuvre des actions se poursuit avec pour échéance 2017.

Evaluation

L'évaluation s'effectuera à partir de 2015 pour laisser le temps aux actions de se mettre en place. Elle s'appuiera sur les indicateurs définis dans chacune des fiches actions du plan.

D'ores-et-déjà, un sondage rapide réalisé lors de l'événement mobilité de 2014 a permis de constater une diminution de la part de l'auto-solisme (passé de 52 à 46%) au profit de modes de déplacement plus durables (marche, vélo, covoiturage). Ces résultats encourageants sont corroborés par le témoignage des entreprises faisant état d'une progression du nombre de cyclistes.

Fin 2015, une enquête de suivi permettra d'évaluer l'évolution des parts modales et d'éventuellement ajuster le plan d'actions.

Contacts

Pour en savoir plus vous pouvez contacter : Jeanne de Ranieri, conseiller à la CCI Hauts-de-Seine, 01 46 14 26 90, jraniere@cci-paris-idf.fr